



Compte-rendu du CT du 3 décembre 2015

Etait présents pour le SNPTES et l'UNSA :

Lionel Vernex-Loiset, Xavier Roux, Florence Bouchet Moneret, Annick Thimon et Sandra Queryy.

Informations du Président

Budget

Il n'y aura pas de vote du budget en décembre au Ministère. Une présentation a été faite ce matin au rectorat mais cela a surtout concerné la GBCP.

Suite aux attentats, des consignes de sécurité ont été envoyées. Le Préfet a visité la FST et le CLSH. Les contrôles systématiques sont très difficiles dans certains endroits et l'Etat en est conscient. La vigilance doit être renforcée notamment pour des manifestations au dessus de 500 personnes. Si un contrôle est fait par un personnel de l'Université : il peut demander à voir la carte pro ou la carte d'étudiant et regarder (sans toucher) dans les sacs.

1) Approbation des PV :

PV du 21 mai 2015

Vote : Unanimité Pour

PV du 10 septembre 2015

Vote : Unanimité Pour

PV du 10 novembre 2015

Vote : Unanimité Pour

2) Projet de contrat de partenariat relatif au projet Biologie-Santé

Il s'agit de la création d'un pôle santé à proximité du CHU, sur le site de l'actuelle faculté de Médecine. C'est le volet le plus important du projet campus puisqu'il s'élève à 67,3 Millions. Le Partenariat Public Privé (PPP) ne porte que sur les bâtiments neufs. Le reste sera fait en maîtrise d'ouvrage publique.

Un bâtiment sera construit pour Pharmacie et Odontologie (pédagogie et administration) qui remonteront du centre ville et un autre pour l'Animalerie. Les parkings seront réaménagés et agrandis. Il y aura cofinancement Etat - Région Lorraine - Grand Nancy. Le Gros Entretien renouvellement sera pris en charge par l'Etat pendant les 25 ans du partenariat.

Le projet fait l'unanimité des 3 composantes et laboratoires concernés. Il y aura une densification de la recherche sur la partie Ouest du campus et de la partie enseignement autour de l'actuelle bibliothèque. Le contrat sera signé fin janvier.

Le début des travaux est prévu en automne 2016, le bâtiment principal sera livré en mai 2018 et la mise en service débutera à la rentrée 2018. Le PPP prendra fin en 2043. Il n'y aura pas de changement pour les personnels administratifs et les enseignants puisque chaque composante va garder ses services, en tout cas dans un premier temps. En revanche, les équipes techniques seront mutualisées sur le campus. Les frais de déménagement sont prévus dans le budget.

Le vote au CHSCT a été de 5 pour et 4 contre.

Vote : 4 Contre, 4 Abstentions de vos élus et 2 Pour



Vos élus SNPTES et UNSA se sont abstenus car ils ne peuvent pas se prononcer sur le changement de l'organisation du travail pour l'équipe technique alors qu'aucun organigramme ou planning d'information des personnels n'ont été présentés.

3) Convention cadre UL et INRA Unités de recherche Partagées

C'est le 2^{ème} EPST qui signe une convention avec l'UL. Le premier a été le CNRS en février 2015. La convention s'en approche.

Vote : Unanimité Pour

4) Statuts du SUMPPS

Le point est reporté.

5) Modifications des statuts de l'UFR – Faculté de Droit Sciences Economiques et Gestion

Les modifications sont demandées par la composante car un nouveau doyen a été élu en mai 2015. Le changement majeur est le nombre de membres du conseil qui passe de 34 à 40.

Vote : 4 Contre et 6 Pour dont vos élus SNPTES et UNSA

6) Modifications des statuts de l'IECA

Les modifications sont faites pour se mettre en conformité avec l'UL. A noter que tous les BIATSS peuvent assister au conseil.

Vote : Unanimité Pour

7) Campagne d'emploi 2016

La VP RH fait une présentation avec des chiffres supplémentaires au tableau des emplois publiés. On distingue 4 paquets d'emplois vacants : les emplois vacants au 1^{er} janvier 2015, les emplois gelés, les emplois vacants depuis plus de deux ans -qui ne sont pas publiables puisque qu'il n'existe plus de masse salariale correspondante- et les emplois des vacataires.

Cette année, trois recommandations étaient données : pas de gel, encouragement au redéploiement, et les postes d'enseignants comptent dorénavant pour un demi collegium et un demi pôle ce qui rééquilibre le dialogue.

Les chiffres :

188 emplois d'EC, 111 postes publiés, 1 BOE, 15 postes non publiés et 57 postes gelés.

267 emplois de BIATSS (chiffre important en raison des Sauvadet infructueux), 186 publiés (60 Sauvadet, 15 PACTE, 20 BOE, 91 concours), 58 postes non publiés et 21 postes gelés.

Pour ce qui est du Sauvadet, il va être prolongé de 2 ans et l'assiette modifiée sur le nombre de contractuels en 2014 semble-t-il. Cela ne changerait rien pour l'UL concernant le nombre d'emplois Sauvadet à proposer (pour rappel 80/an). A noter cette année que l'UL n'en propose que 60.

Vos élus SNPTES et UNSA sont intervenus, entre autres, pour remarquer que les emplois BOE étaient supportés par les BIATSS et demander l'ouverture de postes (58 postes BIATSS non publiés) pour la



médecine de prévention et l'accueil (en raison notamment de VIGIPIRATE). Nous avons regretté l'absence de la lettre de cadrage et d'explication sur l'utilisation des emplois non publiés (gel, repyramidage, contractuel sur l'emploi ...), ce qui ne nous a pas permis d'avoir un avis sur cette politique d'emplois.

Vote : 4 contre et 6 abstentions dont vos élus

8) Mise en œuvre du RIFSEEP des personnels AENES

Le DRH présente le projet RIFSEEP*. Pour les AENES le passage au 1^{er} janvier est obligatoire. Le calcul de l'IFSE sera celui du montant de septembre. Un travail sera à faire sur les montants indemnitaires courant 2016 (en fonction des moyens) pour un changement éventuel en septembre car la proposition qui est faite aujourd'hui est uniquement de classer les postes en groupes de fonction mais sans changement indemnitaire (pas d'augmentation de prime). La ventilation provisoire dans les groupes de fonctions pourrait être ajustée si nécessaire notamment en fonction des arrêtés concernant les personnels des ITRF.

Pour commencer, vos élus SNPTES et UNSA ont rappelé qu'en groupe de travail, ils avaient demandé une application **transitoire** à minima. Ainsi tout en conservant leur prime actuelle, les personnels devaient être placés provisoirement dans le groupe de fonction le plus bas afin de pouvoir travailler sur l'ensemble des fonctions et avoir une vision d'ensemble de l'application du RIFSEEP aux personnels BIATSS UL.

Pour ce qui est du projet proposé par l'administration, ils ont fait plusieurs remarques :

- Il y a un manque de cohérence entre NBI, IPAGE et Rifseep, chacun ayant une notion de l'encadrement différente (3, 11, 20, 100, 50, 5 personnes encadrées). Ils ont aussi relevé le cas d'une fonction de Cat B potentiellement éligible à la NBI (20 points comme RA), voir même à l'IPAGE, mais qui est classée étrangement par l'administration dans le groupe le plus bas de sa catégorie.
- La ventilation se fait sans moyen enfin sauf pour certaines fonctions de cat A éligibles à l'IPAGE. Les Cat B et C n'auront effectivement rien de plus. De plus, dans un même groupe de fonction Cat A certains personnels seront reconnus par l'IPAGE et d'autre pas. Ces situations sont parfaitement inéquitables.
- L'étude des tableaux de ventilation dans les groupes de fonctions, montre qu'il y a probablement des erreurs. Vos élus SNPTES et UNSA donnent notamment l'exemple de fonction de Cat C avec fiche de poste de SAENES (technicien) placé dans le groupe le plus faible des C ou même de fonctions exercées de Technicien en gestion mais placé malgré cela dans le groupe le plus faible des Cat C. Comment les responsables de ces personnels vont-ils pouvoir leur expliquer cette ventilation ? De même, pour la ventilation dans les groupes de fonctions, il y a parfois des confusions entre fonction et personnel qui occupe la fonction.
- L'administration n'a pas proposé de créer une instance de suivi et de recours pour les personnels comme nous l'avions demandé en Groupe de travail.
- L'analyse s'est faite sur les seules fonctions administratives qui sont tenues par des AENES. Il n'y a donc pas eu de réflexion globale sur les métiers de l'ESR. Que se passera-t-il si en cours d'année un personnel de l'AENES mute sur une fonction non référencée (pas de groupe fonction) ?
- Nous constatons que pour les RA de Composante, il y a une modulation selon la « taille » de la composante alors que rien n'est proposé de tel pour les sous directions par exemple. On peut être pour ou contre cette modulation, mais pour nous il y a ici une politique à deux vitesses.
- Vos élus ont de plus constaté que 87 % des personnels de Cat C, 68% des Cat B et 42% des Cat A sont placés dans le groupe de fonctions le plus faible de leur catégorie. Pour les personnels de Cat C et de Cat B, faut-il qu'ils fassent du travail de Cat A pour être placés dans leur groupe 1? Le bon sens voudrait que les fonctions reconnues soient du niveau correspondant à la catégorie, ainsi les pourcentages seraient plus équilibrés entre les différents groupes de fonction et les catégories.

Il n'y a pas eu de commentaires de l'administration, sauf pour dire qu'elle n'était pas contre la mise en place d'une instance de suivi, mais dont le périmètre reste à définir.

Le DRH a indiqué que tous les personnels recevront une notification individuelle indiquant leur groupe de fonction. Ils pourront à ce moment faire remonter leurs questions.



Vos élus UNSA et SNPTES sont intervenus pour avoir un éclaircissement concernant la volonté de l'administration de moduler les primes dans un même groupe de fonctions et donc d'abandonner la notion de prime cible pour une même fonction. Le DRH a laissé entendre que dans un premier temps il pourrait y avoir l'application d'un niveau de prime cible (en fonction de moyens) mais que la modulation était réglementaire et pourrait être utilisée. De plus, toute la phase CIA n'est pas encore écrite et elle concerne l'individualisation.

Nous sommes intervenus pour rappeler que le document du ministère (5 nov) indique aussi que la prime de fin d'année 2014 du ministre était pérennisée et devait être intégrée à l'IFSE. Le DRH nous a alors informé qu'il était prévu de la verser sur la paie de décembre (Cat C 100€ et Cat B 50€). Pour l'intégration dans l'IFSE on verrait en Septembre 2016. Nous avons rappelé que cela devait se faire en janvier 2016 pour respecter les textes du RIFSEEP (8,33€ brut /mois pour les cat C et 4,17€ pour les Cat B).

Des OS ont lu un texte indiquant qu'elles sont contre le RIFSEEP et qu'elles ne participeront en aucune façon à la mise en place de ce nouveau régime.

Vote : 8 Contre dont vos élus et 2 Abstentions

Vos élus SNPTES et UNSA ont voté contre ce projet qui se fait sans moyen supplémentaire. En l'état, il présente des incohérences, il est à l'évidence inéquitable et laisse planer un grave danger d'individualisation des primes.

** Le RIFSEEP est le nouveau régime indemnitaire qui va remplacer nos anciens régimes de prime statutaire (PPRS, IAT, PFR). Il se divise en deux parties l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise versée mensuellement) et la CIA (Complément Indemnitaire Annuel versé en une ou deux fois). Ce régime nécessite la ventilation des personnels de chaque corps dans des groupes de fonctions et ceci indépendamment de leur grade. Il est prévu 2 groupes pour les catégories C, 3 groupes pour les Catégorie B et 4 groupes pour les Cat A. Le groupe 1 de chaque catégorie correspond aux fonctions les plus élevées. L'intégration dans le RIFSEEP va se faire en plusieurs étapes, les personnels de l'AENES étant les premiers concernés au 1^{er} Janvier 2016 (ITRF printemps 2016 et Bibliothèque début 2017).*

9) Campagne d'avancement 2015 des personnels contractuels : volume de promouvables

Suite à une question de vos élus SNPTES et UNSA sur un premier document envoyé qui ne correspondait pas au vote en CT du 26 février 2015, -en effet, l'utilisation d'un arrondi (0,51 promotion égale 1 promotion) rendait le calcul du volume de promouvables bien plus favorable pour les contractuels que pour les titulaires-, le document présenté a été corrigé.

Vote : Unanimité Pour

10) Bilan social 2014

Une rapide présentation a été faite par l'administration. L'objectif est de laisser du temps aux Organisations Syndicales pour faire remonter leurs remarques et questions avant un vote au CT de janvier. Les remarques sur le document sont à adresser pour mi-décembre.



11) Intégration des ATEE « Adjoints techniques des établissements d'enseignement »

Cela concerne 9 personnes à l'UL qui en raison de leur statut d'ATEE n'ont plus de perspective de carrière. L'administration leur propose un droit d'option pour rejoindre la filière ITRF qu'ils sont libres d'accepter ou non. Il n'y a aucune obligation.

Vote : Unanimité Pour